

Au Conseil communal de  
la Commune de Servion

Servion, le 10 juin 2026

## **Rapport de la Commission de gestion sur le préavis n° 06-2026 comptes 2025**

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui lui a été confié, la Commission de gestion composée de Mme Corinne Mérat, Mme Philippa King Rojo et Monsieur Farhat Rais a étudié le préavis 06-2026 (comptes 2025) en date du 2 juin 2026 en vue de rapporter sur celui-ci et a rencontré la Municipalité le 4 juin 2026.

La Commission a passé en revue les comptes 2025 de la Commune de Servion. Nous nous sommes appuyé·e·s sur le rapport de vérification des comptes établi par la Fiduciaire Fidinter SA ainsi que sur l'analyse financière rédigée par M. Jean-Michel Brandt, conseiller financier.

Nous relevons ici un certain nombre d'éléments marquants :

- Le budget 2025 accepté par le Conseil communal présentait un excédent de revenus de fr. 1 300. -. Au final les comptes présentent un excédent de fr. 54 179.21.
- La marge d'autofinancement (MA) est de fr. 618 265. -. Elle est en diminution par rapport à 2025. Cette dernière était déjà en diminution en 2024. C'est un point à surveiller, car la marge de 2025 n'a permis de couvrir que 46.7 % des coûts des préavis.  
A rappeler que la moyenne des cinq dernières années était de Fr. 1'205'061.
- Le niveau de la marge d'autofinancement induit donc une diminution de la fortune par habitant, celle-ci passant de fr. 944.- à fr. 627.- par habitant.
- L'analyse des comptes selon les recommandations et les seuils interprétatifs de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) confirment la situation saine de notre commune. Toutefois, comme évoqué plus haut la marge d'autofinancement est en diminution, ceci deux années de suite.

Lors de la réunion avec la Municipalité le 4 juin 2026 en présence de M. Jérôme Oberson, syndic, nous avons eu un échange constructif et de qualité.

Les questions posées sont listées ci-après, avec les réponses (en italique) qui nous ont été fournies.

## Comptes 2025

### 1. Loyer du bâtiment chemin centre 6 (3511.4231.00) – page 23

Question :

Comment sont ventilés les loyers ? Montant de fr. 80 628.00

**Réponses de la Municipalité :**

- a. Apéro fr. 59 988
- b. 1 appartement fr. 10 680
- c. 1 bureau fr. 9 960

### 2. Entretien environnement et biodiversité (4000.3145.02) – page 29

Le budget prévoyait un montant de fr. 10 000.-. Seuls fr. 2 152.45 ont été dépensés.

Qu'est-ce qui était prévu et qu'est-ce qui a finalement été fait ?

**Réponses de la Municipalité :**

*Il manquait le rapport ASCA pour prendre les bonnes mesures, raison pour laquelle la Municipalité n'a dépensé que fr. 2 152.45 (mesure pour le chêne de Les Cullayes et installation d'un hôtel à insectes)*

## Considérations finales

La Commission de gestion remercie M. J. Oberson pour les échanges constructifs, l'ouverture à la discussion et les réponses complètes apportées à nos questions. La commission félicite la Municipalité de la bonne gestion des finances de la Commune.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion recommande aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis 06-2026 (comptes 2025), lesquels présentent un excédent de revenus de fr. 54 179.21 et un capital de fr. 3 '777'443.33 au 31 décembre 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Corinne Mérat (rapporteuse)



Philippa King Rojo



Fahrat Rais

